

DÉCISION EUPOL COPPS/1/2012 DU COMITÉ POLITIQUE ET DE SÉCURITÉ**du 3 juillet 2012****portant nomination du chef de la mission de police de l'Union européenne pour les territoires palestiniens (EUPOL COPPS)**

(2012/383/UE)

LE COMITÉ POLITIQUE ET DE SÉCURITÉ,

vu le traité sur l'Union européenne, et notamment son article 38, troisième alinéa,

vu l'action commune 2005/797/PESC du Conseil du 14 novembre 2005 concernant la mission de police de l'Union européenne pour les territoires palestiniens ⁽¹⁾ (EUPOL COPPS), et notamment son article 11, paragraphe 1,

considérant ce qui suit:

- (1) En vertu de l'article 11, paragraphe 1, de l'action commune 2005/797/PESC, le Comité politique et de sécurité est autorisé, conformément à l'article 38 du traité, à prendre les décisions pertinentes pour exercer le contrôle politique et la direction stratégique de la mission EUPOL COPPS, y compris en particulier la décision de nommer un chef de mission.
- (2) Le haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité a proposé de nommer M. Kenneth DEANE chef de la mission EUPOL COPPS pour la période allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

M. Kenneth DEANE est nommé chef de la mission de police de l'Union européenne pour les territoires palestiniens (EUPOL COPPS) pour la période allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Elle est applicable à partir du 1^{er} juillet 2012.

Fait à Bruxelles, le 3 juillet 2012.

Par le Comité politique et de sécurité

Le président

O. SKOOG

⁽¹⁾ JO L 300 du 17.11.2005, p. 65.